

25.01.1996

9809

90

89



VILLE DE MENNECY

91540 - (ESSONNE)

☎ (1) 69.90.80.30

FAX (1) 64.57.00.41

ADRESSE POSTALE :
BOITE POSTALE N° 1
91541 MENNECY CEDEX

COMPTE-RENDU ANALYTIQUE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 1996.

La séance est ouverte
à dix huit heures trente minutes, sous la Présidence de Monsieur
Xavier DUGOIN, Sénateur Maire.

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Monsieur Xavier DUGOIN,
Sénateur Maire de MENNECY, certifie avoir fait afficher le compte-rendu de la séance du
3 Janvier 1996 à la porte de la Mairie.

CONVOCATION DE LA SEANCE

DU 25 JANVIER 1996

Monsieur Xavier DUGOIN,
Sénateur Maire de MENNECY, certifie avoir convoqué les Membres du Conseil Municipal
en envoyant à chacun d’eux une convocation avec l’Ordre du Jour détaillé le 19 Janvier 1996.

Monsieur Xavier DUGOIN,
Sénateur Maire, procède ensuite à l’appel nominal des Membres du Conseil Municipal.

... / ...

DÉPARTEMENT
de l'Essonne

VILLE DE MENNECY

EXTRAIT DU REGISTRE
DES

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES

Composant le Conseil : 33

Séance du 25 JANVIER 1996

En exercice : 33

Présents à la séance : 30

N°

*L'an mil neuf cent quatre vingt SEIZE le 25 JANVIER
à DIX HUIT HEURES TRENTE , les Membres composant le
Conseil Municipal de MenneCY se sont réunis au nombre
de TRENTE au lieu ordinaire de leurs séances,*

OBJET :

*sous la présidence de Monsieur Xavier DUGOIN, Sénateur Maire
Mesdames, Messieurs Jean-Jacques ROBERT, Maire Honoraire, Claude GARRO, André LEON,
Bernard BOULEY, Michelle LE MOEN, Monique SAILLET, Pierre TELLIER, Jean-Claude GILLES,
Maire-Adjoints.*

*Mesdames, Messieurs André MURON, Lucien REY, Claude ROCHE, Alain RAYMOND,
Daniel PERRET, Jean-Michel PRADALIE, Chantal LANGUET, Alain LE QUELLEC, Philippe
SALVON, Apolo LOU YUS, Annie BRUNET, Valérie FRENARD, Laëtitia NERRANT,
Gilberte MARTIN, Claude ROUMEJON, Elizabeth DOUSSAIN, Josiane GUILLOT,
Jean-Marie BONNEAU, Gilles EVEILLARD, Michel GUERRIER, Hubert DE MESMAY,*

*Étaient présents MM. les Conseillers Municipaux,
lesquels forment la majorité des Membres en exercice et
peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article
L. 121-11 du Code des Communes.*

Absents excusés : MM.

*Mr. Joël MONIER, Maire-Adjoint, Pouvoir à Xavier DUGOIN,
Mr. Jacques REBUFAT, Conseiller Municipal,
Mme. Isabelle BOURET, Conseiller Municipal.*

*Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel
nominal, il a été procédé, en conformité de l'article
L. 121-14 du Code des Communes, à l'élection d'un
Secrétaire pris dans le sein du Conseil pour la présente.*

*Melle Valérie FRENARD , ayant obtenu la majorité
des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions
qu'elle accepte.*

ORDRE DU JOUR

- 1 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 1996
Rapporteur : Claude GARRO
- 2 - ZAC DE MONTVRAIN : GARANTIE D'EMPRUNT PAR LA COMMUNE
Rapporteur : Claude GARRO
- 3 - DANS LE CADRE DU CONTRAT D'AGGLOMERATION DU SIARCE,
TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT EAUX USEES
TRANCHE 1996.
Rapporteur : Bernard BOULEY
- 4 - BIBLIOTHEQUE : ATELIER ECRITURE
Rapporteur : Michelle LE MOEN
- 5 - DIVERS

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal en date du 25 janvier 1996

Monsieur le Maire ouvre la Séance : il est dix huit heures quarante minutes

Monsieur le Maire, en raison du Deuil National décidé lors du décès de l'ancien Président la République F. MITTERAND, invite les Conseillers à observer une minute de silence.
(les conseillers se lèvent)

M. le MAIRE : l'ordre du jour appelle l'exposé des orientations choisies pour le prochain budget.

Monsieur le Maire invite **M. GARRO**, rapporteur, à présenter les éléments du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) :

le document soumis au Conseil est non chiffré : c'est un catalogue de principe qui a été préparé par une réunion de Majorité, par les différents services donnant des éléments dont les Commissions ont analysé et débattu, puis par la Commission des Finances du 15 janvier dernier.

Il nous manque actuellement les bases de la fiscalité et de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), éléments communiqués prochainement par les services de l'Etat mais dont les montants peuvent être estimés *a minima*.

Certaines dépenses font encore l'objet d'études dans les différentes commissions et seront, le cas échéant, soumises à des arbitrages.

Le Budget Communal sera présenté et voté à la fin du mois de mars.

Quels sont les éléments chiffrés disponibles?

- les résultats de l'année 1995 BP + BS (budgets primitif et supplémentaire),
- les renseignements plus ou moins précis sur des dépenses, en particulier sur des éléments dits « incompressibles »,
- le montant des recettes 1995 en contre partie des services rendus à la population, des impôts directs locaux et des droits de mutation pour la part revenant à la commune.

A partir de ces données de base a été préparé un projet pour 1996 avec des simulations qui ont été prolongées sur un certain nombre d'années du mandat. Il a été pris en compte les dépenses obligatoires anciennes et nouvelles (voir, sur ce point, les intérêts de l'emprunt contracté en 1995), dépenses de formation des élus...

Il a été tenu compte d'une régression de la DGF par suite de l'application récente d'un texte de Loi qui, en 1992, applique une pondération variable selon les communes et qui pénalise Mennecy classé commune « riche ». Les droits de mutation sont aussi en régression par suite de la morosité du marché immobilier.

En matière de **FONCTIONNEMENT** notre estimation fait apparaître un montant de dépenses de près de 71 millions de francs, les recettes, hors fiscalité locale, sont d'environ 32 millions de francs ce qui crée un déficit d'environ 38 millions de francs qui conduirait à une augmentation de la pression fiscale locale de 15 à 16 % en raisonnement maximaliste.

Ce constat nous a conduits à rechercher toute politique de substitution possible : les différentes réunions et concertations évoquées plus avant amènent à proposer un cadre d'économies dont les grandes lignes sont :

- absence d'investissements nouveaux en 1996,
- mise en oeuvre d'une politique drastique de réduction générale des dépenses classiques de fonctionnement,
- politique de réductions spécifiques des coûts de certains services,

- augmentation des ressources non fiscales par la mise en oeuvre d'une politique volontariste de rééquilibrage des recettes communales entre la part du contribuable et celle de l'utilisateur.

Quelques précisions toutefois : en matière d'INVESTISSEMENTS :

Pour le poste **dépenses** :

- au titre du service financier, remboursement d'emprunts et particulièrement ceux contractés en 1995

- acquisitions foncières (terrain FOUCHY pour le cimetière entre autre et un terrain rue du Puits Massé) pour constituer une réserve foncière et peut être créer un parking en Centre Ville. Ces dépenses ont été déjà budgétées l'an passé pour 3,5 millions de francs sauf, éventuellement, une solution alternative actuellement à l'étude.

- en matière sports et jeunesse solde de crédits pour l'équipement du centre Ados à hauteur de 230 000 francs

- en matière voirie et travaux : achat d'un véhicule d'occasion pour 200 000 francs et des travaux de sécurité pour 300 000 francs

Ce sont les seules dépenses d'investissements prévues.

Au titre des **recettes** d'investissements nous devons noter :

- remboursement de la TVA par l'Etat : 1 500 000 francs

- prélèvement d'autofinancement provenant du budget de fonctionnement qui va correspondre au niveau du remboursement de nos emprunts.

En matière de **FONCTIONNEMENT** :

DEPENSES :

- réduction des dépenses à caractère général avec une baisse globale de 10% par rapport au budget 1995 (BP + BS). Les subventions aux Clubs et aux Associations sont concernées par cette mesure. Leur répartition est l'affaire des Commissions animées par chaque adjoint au maire concerné. Sur un plan plus spécifique certaines réductions de dépenses auront lieu au cours de l'année à une date fonction de leur nature (premier, deuxième ou troisième trimestre).

- en matière d'éclairage public réduction des dépenses au moyen de compteurs et sectionnements de situations,

- en matière de transports la navette gratuite circulera seulement les mercredis et samedis matins jours de marché en Centre Ville,

- rotations piscine pour les écoles réduites de 50%,

- suppression de deux intervenants sportifs à l'issue de la présente année scolaire,

- pour les sports, réduction de 10% des subventions aux Associations. La prise en charge des éducateurs sportifs sera globalisée, la réduction atteignant 50%. La répartition selon les Associations sportives sera réalisée par la commission Jeunesse & Sports,

- culture et école de musique : réduction globale des professeurs vacataires réalisée dès la prochaine année scolaire de septembre 1996. L'objectif est la diminution des frais de personnel de 400 000 à 500 000 francs en année pleine. Seront concernés surtout les cours à effectifs les plus faibles.

RECETTES :

- transports: ramassage des enfants pour le centre de loisirs tarifé aux familles

- en matière de culture (Ecole de musique) : recettes supplémentaires attendues de 500 000 francs en année pleine par une majoration substantielle des cotisations des extérieurs à Mennecey avec une révision des tranches de Quotient Familial,
- recettes des salles socio-éducatives augmentées par une majoration des cotisations des utilisateurs
- pour le restaurant communal passage à une tarification trimestrielle par recouvrement administratif avec création d'un ticket « passager ». Répartition sur les usagers des frais de surveillance. Le repas, dont le prix de revient a été fortement diminué, coûte environ 42 francs alors que le ticket est vendu 15 francs par suite d'un « encadrement légal ».

Le débat d'orientation budgétaire, après cet exposé aussi réel que possible de la situation, s'ouvre sur les propositions ou les amendements que l'Assemblée Municipale peut maintenant proposer et discuter.

Monsieur le Maire remercie M. Garro pour le travail qu'il a initié et la synthèse qu'il a rédigé. Il ouvre les débats après avoir, complémentirement, fait la déclaration suivante : le travail présenté réunit sur le fond et la forme les propositions d'une majorité municipale qui a beaucoup travaillé dans une logique de responsabilité et de solidarité dans un climat de ressources fortement diminuées et de charges croissantes dues à un mauvais climat économique dans notre pays :

- la DGF minorée qui, en 1995, se trouvait inférieure à celle octroyée en 1989 selon une législation établie en 1992,
- augmentation de deux points de la T.V.A.,
- franchise postale presque totalement supprimée,
- CNRACL augmentée (Caisse de Retraite des Agents Communaux),
- augmentation des charges dues aux dépenses à caractère social.

Nous avons voulu prendre en compte la situation économique des familles de notre Commune dont les revenus baissent. Cela nous a amené à des propositions qui seront débattues dans les Commissions et devant aboutir à un budget de rigueur. Des efforts seront sans doute demandés à la contribution publique : politique courageuse que nous sommes contraints d'adopter.

M. Jean-Marie BONNEAU : Est-il possible d'instituer un Quotient Familial sur le ticket de cantine ?

M. GARRO : Pas favorable étant donné son faible montant. La hausse moyenne encadrée est de 1 à 2%. Nous ne pouvons pas améliorer, par ce biais, le « rendement » de ce service.

Mme MARTIN : N'y a-t-il pas une possibilité de recours organique ?

Mme E. DOUSSAIN : Ne peut-on pas hausser le prix de base quitte à le baisser par le jeu du Q.F. ?

M. GARRO : L'encadrement ne permet aucune modification du prix de base. Etablir le QF sur la base actuelle c'est évidemment creuser encore le déficit dans une contribution des familles somme toute modeste.

Les charges de surveillance sont actuellement comprises dans le prix du ticket. Nous allons essayer de dégager la surveillance en réclamant une contribution aux familles d'environ 5 francs par repas permettant ainsi de dégager une recette d'environ 500 000 francs sur les 140 000 repas servis dans l'année. Mais il s'agit d'un projet dont la validation présente un caractère aléatoire vis-à-vis de la Tutelle.

M. le MAIRE : Les tarifications établies par les communes voisines varient entre 14 et 30 francs. On ne pourrait modifier le tarif qu'en changeant le type de restauration ce qui serait la seule possibilité légale. Mais si nous avons envisagé de passer à une « liaison froide », l'étude

financière qui en découla nous a fait conclure que la charge n'aurait pas été amortissable pour notre Commune.

Mme DOUSSAIN : Nous avons eu une réunion de Groupe dont j'expose les observations :

- les recettes des communes baissent, mais cela reflète un caractère global de l'état de la Nation car les ressources basées sur nos salaires ont fortement diminué en raison de l'importance du chômage. En raison de la généralisation de la RDS je crains que le CCAS n'ait à accueillir une nouvelle vague de personnes sollicitant son assistance. Nous sommes certes étonnés par l'annonce d'une situation dite difficile alors que les années précédentes les budgets ne posaient guère de problèmes. Nous nous demandons s'il n'a pas été engagée une politique trop ambitieuse au niveau des investissements ce qui a inévitablement un effet sur le fonctionnement. Si nous sommes aidés dans les investissements par le Département, la Région et l'Etat, les frais de fonctionnement sont pratiquement toujours à la charge de la Commune. Je crois aussi que nous avons eu la pratique de tarifs municipaux bas ce que pouvaient supporter les salaires confortables d'une partie de la population. Mais à terme les problèmes de gestion n'ont pas manqué de se manifester.

- toutes les coupes proposées dans le budget vont sur les usagers et les enfants : c'est pour cela que nous ne vous suivons pas dans votre projet. D'autre part quand on diminue les aides aux Associations, en particulier aux animateurs sportifs on atteint l'emploi ce qui est gênant. Vous dites avoir beaucoup travaillé mais je pense qu'il aurait été utile de consulter les menneçois sur les projets que vous formez.

M. DE MESMAY : La situation du Front National est difficile dans l'Assemblée Municipale. Vous avez repris des éléments intéressants sur lesquels je suis d'accord avec vous. Toutefois, je vous fais observer que le fonds de compensation de la TVA a augmenté de 1%.

Il faudra sans doute une mandature pour arriver à nos idées telles que nous les défendons : en effet au niveau d'un enfant du primaire toutes les structures : municipales, départementales et l'Etat nous demandent de nous « serrer la ceinture ».

Tous ces efforts entrepris depuis des années ne seront pas suffisants puisque, contrairement à ce que vient de dire Madame Doussain, j'ai compris que la variation de la fiscalité locale ne sera pas à zéro.

Je ne pourrai pas voter pour le projet car je crois que pour baisser les dépenses il faut baisser les impôts. Je prends le problème à l'envers copiant ainsi un prix Nobel d'économie Milton Friedman. Cette constatation n'est pas propre à notre commune : c'est une pente naturelle des politiciens de passer par l'impôt pour résoudre les problèmes. Le citoyen français devient inerte devant les augmentations contributives : il arrive cependant un moment où la coupe est pleine; on va à la catastrophe et les ménages vont se rebeller.. L'impôt et l'augmentation de l'impôt sont des scandales permanents : en 1996, l'Etat va ponctionner 50 milliards de francs supplémentaires, les Communes de France s'appêtent à augmenter de 8 à 10% leurs impôts. Je ne sais pas ce que la hausse sera pour Mennecy mais il faut savoir que la fiscalité locale, au total en France, c'est 250 milliards de francs prélevés dans la poche des citoyens.

Votre orientation budgétaire, si elle est brutale, n'est pas assez hardie. Je suis d'accord sur le fait qu'un emprunt est un impôt différé : nous subissons les conséquences des emprunts passés.

Je suis disposé à vous aider et nous pourrions faire comme à Marignanne où les impôts locaux diminuent.

Je pense qu'il serait à votre honneur, Monsieur la Maire, non seulement de ne pas augmenter les impôts -quoique je reconnaisse la nécessité de les maintenir au niveau antérieur dans un premier temps- mais ultérieurement prendre l'engagement de les diminuer. Nous avons un potentiel fiscal élevé ce qui est rassurant. Mais, il faudrait éviter que les citoyens ne quittent notre communauté par suite de l'alourdissement des charges.

M. SALVON : Je trouve dans le projet des éléments rassurants, mais il y en a aussi d'autres inquiétants ou laissant supposer des incertitudes futures.

On nous annonce une hausse la plus limitée possible : je trouve inquiétant que l'on soit parti d'un scénario catastrophe se référant à un taux d'augmentation de 16%.

On nous propose une réduction drastique des frais de fonctionnement : effectivement, cela paraît inévitable mais retirer un million de francs à l'école de musique me paraît difficile.

Quel est l'objectif? Que signifie une hausse voisine de l'inflation, quoique le jeu en vaille la chandelle? Si, au contraire, l'augmentation se situe à 8 ou 9, voire plus je rappelle que le Département est à +10 et la Région à +15 ! Nous avons déjà donné : pour nombre de menneçois la coupe est pleine. L'image de Mennechy est beaucoup moins accueillante qu'hier.

M. le MAIRE : Madame Doussain, nous avons subi -vous le savez bien, aussi à Athis-Mons, une chute des recettes : je veux insister sur ce sujet et répondre aussi à notre Collègue Salvon. Nous avons un traitement particulier pour la DSO, la DGF diminue. Le fond de compensation de la T.V.A. croît de 1,5%; or, l'inflation est très supérieure.

Monsieur De Mesmay vous ne m'avez pas convaincu mais si vous voulez nous aider, vous pouvez le faire dans les Commissions par vos propositions. Il nous faut prendre en compte la réglementation et l'obligation d'un devoir de solidarité. Ceux qui « trinquent » le plus sont les petits revenus. Il y a des seuils que nous ne pouvons dépasser. Je ne suis pas partisan du recours à l'emprunt qui est une solution de facilité. Nous faisons des économies en investissements : je crains que cela fasse encore perdre des emplois. Précisons toutefois que le personnel communal est majoritairement titulaire; quant aux vacataires nombre d'entre eux ne travaillent pas seulement à Mennechy.

M.E MESMAY: Je ne me déclare pas incapable de faire des propositions mais pendant six ans la Commune a vécu au dessus de ses moyens. Il faut différer certains investissements et réduire le train de vie.

M. EVEILLARD : Nous n'avons pas toutes les données : nous allons pénaliser les enfants et les parents (écoles, transports etc...). Je ne souhaite pas que l'on brade les acquis.

M. le MAIRE : Nous ne souhaitons pas brader les acquis dont vous avez parlé mais réduire les déficits importants à la crèche et à l'école de musique. Le rôle de l'Opposition est quand même facile! Si elle le souhaite, si elle *le veut*, elle peut nous aider à trouver de meilleures formules.

Le débat est clos et le scrutin est ouvert :

pour :	22
contre :	6 (gauche + F.N.)
abstentions	3 (MM. Salvon, Le Quellec, Lou Yus)

Le DOB est adopté.

M. le MAIRE : Garantie d'emprunt pour la ZAC de Montvrain : la parole est à M. GARRO, rapporteur.

M. GARRO : Monsieur Cohen de la Semessonne nous a fait un exposé sur l'emprunt original qui avait été conclu sur une durée de deux ans. Même si actuellement nous avons des vues optimistes sur un proche avenir par des contrats d'acquisitions en bonne voie de conclusions. Semessonne nous propose de lisser la dette sur sept ans étant entendu que la Commune prend à sa charge les frais financiers résultant de cet étalement.

Semessonne, de ce fait, demande confirmation de notre garantie.

M. EVEILLARD : Qu'advient-il de l'implantation de I.B.M.?

M. le MAIRE : Nous sommes en train de finaliser un contrat avec une société de semi-conducteurs, fournisseur d'I.B.M., pour une aire de 1,5 ha ce qui ne va pas manquer, nous l'espérons, de provoquer un phénomène d'entraînement

M. GARRO : Il avait été suggéré de rechercher un autre prêteur moins-disant. A l'occasion d'une *renégociation pour échelonnement de dette* il n'est pas possible de faire des recherches dans ce sens car les banquiers appliquent une sortie de déontologie visant à ne pas perturber les conventions initiales passées avec l'une d'entr'elles.

A la demande de notre Collègue Salvon j'indique que l'emprunt est de 15,3 millions de francs, les intérêts suivant le « Pibor » augmenté de 0,8%

M. le MAIRE : le scrutin est ouvert.

pour : 25 (majorité municipale)

abstentions : 6 (groupe gauche + F.N.)

L'Assemblée a adopté

M. le MAIRE : L'ordre du jour appelle un projet de confier au SIARCE des travaux d'assainissement.

La parole est au rapporteur M. Bouley

M. BOULEY : Nous avons plusieurs programmes relatifs aux eaux usées sur la commune. Nous proposons d'engager un dossier pour 1997 concernant les rues de l'Arcade, de Milly, du Four à Chaux et du Clos Renault pour 6,2 millions de francs sur lesquels nous sollicitons des subventions à hauteur de 80%. Les 20% des dépenses restant à notre charge font l'objet d'un prêt à 3,5% de l'Agence de Bassin Seine-Normandie.

En 1997, nous aurons pratiquement terminé l'assainissement dans le « vieux village ». Ne resteront que l'avenue de la Jeannotte et quelques aires sur la R.N. 191 pour un total d'environ 700 000 francs.

L'Agence de Bassin souhaite que toutes les eaux usées soient traitées.

Les frais d'entretien des réseaux, je le rappelle, font l'objet d'un budget séparé. La surtaxe communale d'assainissement suffit à rembourser la Dette (amortissement du capital et intérêts).

Donc, la charge sur ce point n'augmentera pas en 1996.

M. le MAIRE : Le scrutin est ouvert :

-unanimité.

L'Assemblée a adopté.

M. le MAIRE : La parole est à, M LE MOEN rapporteur pour la bibliothèque.

Mme LE MOEN : Il a été prévu, à la bibliothèque municipale, un stage d'écriture avec l'artiste en résidence José Féron-Romano le mercredi après midi.

La prestation accordée à Monsieur Féron-Romano est proposée à 850 francs par séance, la participation de chacun des enfants est proposée à 20 francs par enfant (tarif C).

M. LEON : Souhaiterait savoir combien de séances, combien d'enfants, en quoi ça consiste, à quoi ça sert?

Mme LE MOEN : Les enfants concernés émettent des idées et l'écrivain les met en forme d'où il résulte un petit ouvrage où le travail réalisé est imprimé. La participation est de vingt enfants, une fois par mois pendant six mois.

L'utilité est d'apprendre à traduire en bonne langue française les idées que développent les enfants.

M. le MAIRE : le scrutin est ouvert sur le sujet :

pour : unanimité.

L'Assemblée a adopté.

- 9 -

M. le MAIRE : L'ordre du jour appelle un débat sur un projet de **vente d'une propriété communale** : la parole est à Monsieur Bouley.

M. BOULEY : Par suite de la réorganisation des services le bâtiment de l'ancienne gendarmerie se trouvait disponible pour installer quatre logements privés. Les Domaines ont estimé que l'ensemble immobilier (bâtiment et dépendances) pouvait être estimé à 2 millions de francs mais l'enquête des Domaines s'est basée sur une période remontant aux cinq dernières années et le marché immobilier s'est, depuis, effondré.

Nous proposons de réaliser ce bien pour 1,6 million de francs soit quatre appartements à 400 000 francs chacun. Nous avons déjà des acquéreurs qui ont déposé des chèques pouvant être encaissés si l'Assemblée approuve la transaction.

Nous pensons qu'il s'agit d'une bonne affaire puisque, malgré la vétusté des lieux, le prix du mètre carré ressort à 8 000 francs.

M. le MAIRE : Les frais d'Agence et la rédaction d'un règlement de copropriété sont à la charge globale des acheteurs. Le scrutin est ouvert sur le sujet :

pour : 24

abstentions : 7 (groupe de la gauche + F.N.)

L'Assemblée a adopté.

M. le MAIRE : Avant adoption du compte-rendu de la séance précédente, je suis saisi d'une demande de rectification de vote dans la désignation des délégués des conseillers municipaux au Conseil d'Administration du Syndicat d'Initiative :

Madame BRUNET déclare avoir voulu s'abstenir.

Dont acte.

Mes chers Collègues, après cette rectification, approuvez-vous le compte-rendu de notre séance de Conseil du 3 janvier 1996?

Le Conseil a adopté.

Réponses aux questions écrites posées à Monsieur le MAIRE :
(lettre en annexe)

M. DE MESMAY souhaiterait savoir dans quelles conditions Madame J. DI FUSCO a quitté le Secrétariat Général de la Mairie de Mennecy, il exprime sa tristesse de ce départ.

M. le MAIRE répond que le départ de Madame DI FUSCO correspond à un déroulement normal de carrière. En quittant Mennecy pour Fréjus, ville de 50 000 habitants, cela correspond à une promotion.
Un pot de départ a été organisé au cours duquel Monsieur le Maire a remis au Secrétaire Général médaille et cadeau traditionnel.

M. DE MESMAY se plaint de ne plus pouvoir accéder au local du Bâtiment Administratif où l'Opposition, tant de gauche que du Front National, pouvait se réunir. Le téléphone a été, de surcroît, retiré. Aimerais bien qu'une solution soit dégagée.

M. le MAIRE : Il s'agit de trouver de nouveaux locaux. Le groupe de la Majorité n'a pas, lui non plus, de local. Au demeurant l'ancien local était très peu fréquenté. Demande à M. Garro de recevoir les membres de l'opposition pour rechercher si une solution peut être trouvée.

SERVICE FINANCIER

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 1996

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République et portant obligations (article 11) pour les Communes de plus de 3500 habitants, d'organiser un débat d'orientation budgétaire préalablement à l'adoption de leur Budget Primitif,

VU le document cadre ci-annexé des orientations budgétaires 1996 qui présideront à l'élaboration du Budget Primitif 1996,

VU l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 15 Janvier 1996,

APRES DELIBERATION,

ADOpte les orientations budgétaires 1996 qui présideront à l'élaboration du Budget Primitif comme suit :

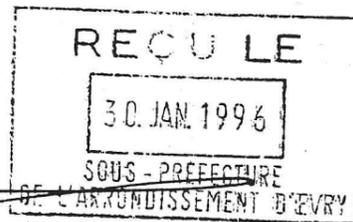
Section d'Investissement :

- Absence d'Investissements nouveaux, à l'exception de crédits afférents aux travaux de sécurité dans les bâtiments scolaires et communaux.
- Réserves foncières : acquisition de biens immobiliers (cimetière, terrain rugby, parkings),

Section de Fonctionnement :

Politique de réduction générale des dépenses classiques de fonctionnement de l'ensemble des services.
Augmentation des participations des usagers aux services rendus par la Commune.
Réduction de certaines activités culturelles ou sportives fortement déficitaires.
Recherche d'une augmentation minimum de la pression fiscale avec une hausse des taux 96 la plus limitée possible.

ADOpte A LA MAJORITE



Xavier DUGOIN
Sénateur Maire.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 1996

Monsieur le Maire, Chers Collègues,

Comme il est de tradition à cette époque de l'année, je vous propose de participer maintenant au Débat d'Orientation Budgétaire pour 1996, le D.O.B., procédure relativement récente mais qui nous est désormais familière.

Le D.O.B. n'est pas le Budget.

Ce n'est pas le document chiffré qui prévoit et autorise dans le cadre d'une politique municipale déterminée les dépenses et recettes pour l'année en cours.

C'est, au mieux, un catalogue de principes et d'intentions qui repose, certes, sur une volonté politique et un programme d'actions à conduire, mais qui ne peut entrer dans le détail, faute de d'informations sur un certain nombre de questions essentielles.

Bon nombre de paramètres conditionnant le montant de nos ressources, comme les bases de la F.D.L., ou le montant de la D.G.F., ne seront connus que vers la fin février.

En outre, parmi les projets ou propositions, pour parler comme à l'assemblée, certains font encore l'objet d'études ou seront soumis à arbitrages.

De quels éléments chiffrés disposons nous aujourd'hui ?

- des résultats budgétaires de l'année 95
- de renseignements plus ou moins précis sur l'évolution de certains postes de dépenses
- du montant des recettes perçues en 95 en contrepartie des services rendus, au titre de la D.G.F., et bien sûr du produit des impôts locaux.

Le constat

A partir de ces données de base, j'ai réalisé une simulation pour 96, à laquelle j'ai adjoint une étude prospective sur les années suivantes.

J'ai notamment pris en compte les dépenses incompressibles nouvelles, comme les remboursements des emprunts contractés au titre du Budget 95 ou les nouvelles dépenses obligatoires de formation, et j'ai intégré dans mon analyse le constat, regrettable, d'une stagnation qui semble devoir perdurer en matière de ressources budgétaires (D.G.F., droits de mutation...)

En fonctionnement, les résultats bruts ainsi obtenus ont fait apparaître un montant estimé de dépenses de près de 71M. de F. pour des recettes hors fiscalité directe locale de 27 M. de F. seulement, soit un « déficit d'exploitation » théorique de 44M. de F.

Conséquence : l'augmentation de nos taux d'imposition 96 par rapport à 95 serait dans cette hypothèse de près de 16%

Ce constat nous a conduit tout naturellement à rechercher prioritairement toute autre politique possible de substitution.

Le principe

C'est pourquoi, aujourd'hui, dans le cadre du D.O.B., nous vous proposons

- l'absence d'investissements nouveaux en 1996

- la mise en oeuvre d'une **politique drastique de réduction générale des dépenses classiques de fonctionnement**, politique déjà entamée depuis deux ans, qui sera poursuivie, formalisée et amplifiée.

- la mise en oeuvre d'une **politique de réduction spécifique des coûts de certains services**

- l'augmentation des ressources non fiscales, par la mise en oeuvre d'une **politique volontariste de rééquilibrage des recettes communales** entre la part des contribuables et celle des utilisateurs de services

Les propositions

En INVESTISSEMENT

Dépenses :

1) Service Financier

Intégration des remboursements d'emprunts contractés en fin 1995 dans la charge de la dette

Les acquisitions foncières susceptibles d'intervenir dans l'année (terrain FOUCHY pour le cimetière et propriété ADAMCZYK) sont déjà budgétées, mais leur financement par l'emprunt générera des frais financiers supplémentaires.

2) Sport et Jeunesse

Solde des équipements concernant le Centre Ados pour 230 000F (Cougnaud)

3) Voirie et Travaux

Achat véhicule d'occasion pour 200 000 F

Travaux de sécurité dans bâtiment communaux et groupes scolaires pour 300 000 F

Recettes :

Intégration du F.C.T.V.A. correspondant aux Investissements 1994 et estimé à 1 500 000 F

Prélèvement pour autofinancement correspondant au capital de nos emprunts au 1/01/1996 à rembourser au cours de l'année.

EN FONCTIONNEMENT

Dépenses :

Sur un plan général, il a été demandé à l'ensemble des services de pratiquer une baisse globale de leurs frais de fonctionnement courant équivalent à 10% de leur budget 1995 (BP + BS).

Les subventions aux clubs et associations sont concernées par cette mesure.

La ventilation par articles reste de la compétence des élus concernés.

Sur un plan plus spécifique des réductions particulières seront pratiquées et mise en oeuvre dans le courant de l'année 1996.

Cela concerne en particulier :

Transports - La navette gratuite ne circulera plus que le Mercredi et le Samedi matin.

Les rotations piscine, pour les enfants des écoles, seront réduites de 50% par rapport à ce qui existe aujourd'hui.

Scolaire - Suppression des deux intervenants sportifs à l'issue de la présente année scolaire.

Les entrées piscine seront réduites en nombre dans la même proportion que les transports correspondants.

Sports - Le montant des subventions aux associations, réduit de 10%, et celui de la prise en charge des éducateurs diplômés seront globalisés.

Après réduction à hauteur de 50% en année pleine de l'enveloppe ainsi dégagée, une répartition de son montant entre les clubs concernés sera effectuée sur proposition de la commission Jeunesse et Sports.

Culture - Ecole de Musique : une réduction globale des frais de personnel concernant principalement les professeurs vacataires sera effectuée dès la prochaine rentrée scolaire de septembre 96 avec, pour objectif une économie des frais de personnel de 400 à 500 000 F en année pleine.

Seront concernés en priorité les cours aux effectifs les plus faibles.

Recettes :

Transports - Le ramassage des élèves de l'école de la Jeannotte et du Clos Renault, assurés gratuitement jusqu'à ce jour fera l'objet d'une tarification aux familles.

Le ramassage des enfants fréquentant le centre de loisirs et les déplacements correspondant aux activités feront également l'objet d'une tarification aux familles.

Culture - Ecole de Musique : Supplément de recettes attendu de 500 000 F en année pleine par majorations substantiels des extérieurs et révisions des tranches du quotient familial.

- Salles : Effort particulier pour rentabiliser la location du théâtre et de la salle Socio-Educative.

Restaurant Municipal - Passage à la facturation trimestrielle dès le mois de Mai 96 (avantages : recouvrement percepteur en cas d'impayés, et meilleure planification des achats)

Répercussion sur l'utilisateur des frais de surveillance.

Pour information, le coût de revient d'un repas s'établit à environ 42 F alors que le ticket est vendu 14,90 F.

ZAC DE MONTVRAINGARANTIE D'EMPRUNT PAR LA COMMUNE

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU la demande formulée par la SEMESSONNE de procéder à un rééchelonnement des échéances de remboursement du capital des emprunts qu'elle a souscrits pour l'achat des terrains de la ZAC de Montvrain,

VU la délibération du 25 avril 1991 créant la ZAC de Montvrain,

VU le traité de concession passé entre la commune et la SEMESSONNE pour la réalisation de la ZAC de Montvrain, et notamment l'article 3.2,

VU le dossier de réalisation de la ZAC de Montvrain,

VU la délibération du 6 mai 1991 approuvant le PAZ et le programme des équipements publics de la ZAC,

VU les délibérations du 24 juin 1993, du 17 février 1994, du 20 octobre 1994 et du 30 mars 1995, accordant la garantie de la commune à hauteur de 80 % pour quatre emprunts d'un montant total de 15,3 MF à la SEMESSONNE soit 12 240 000 F,

VU l'article 6 de la loi n°82213 du 2 mars 1982 modifiée,

VU l'article 2021 du Code Civil,

VU l'avis favorable de la commission des finances du 15 janvier 1996,

VU la proposition de la banque INDOSUEZ en date du 22 novembre 1995,

APRES DELIBERATION,

ARTICLE 1

La commune accepte le rééchelonnement du remboursement des quatre emprunts contractés par la SEMESSONNE pour la ZAC de Montvrain de la façon suivante :

	Calendrier initial	nouveau calendrier
1996	1,5 MF	0,3 MF
1997	7,5 MF	2,0 MF
1998	3,8 MF	3,0 MF
1999	-	4,0 MF
2000	2,5 MF	6,0 MF
Total	15,3 MF	15,3 MF

ARTICLE 2

Compte tenu du rééchelonnement, le nouveau taux de ces emprunts est le PIBOR + 0,8 %.

ARTICLE 3

La commune confirme sa garantie à hauteur de 80 % pour ces quatre emprunts.

ADOpte A LA MAJORITE




Xavier DUGOIN
Sénateur Maire.

REÇU LE
30. JAN. 1996
SOUS - PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'EVRY

OBJET : DANS LE CADRE DU CONTRAT D'AGGLOMERATION DU SIARCE,
TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT D'EAUX USEES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le contrat d'agglomération signé entre le SIARCE, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, la Région et le Département,

CONSIDERANT le projet de réaliser des travaux d'équipement en réseaux d'assainissement eaux usées, rues de l'Arcade, de Milly, du Four à Chaux et du Clos Renault, sur la Commune dans le cadre dudit contrat,

CONSIDERANT le dossier technique de cette opération,

VU l'avis favorable de la Commission Urbanisme - Travaux - Voirie - Environnement et Transports - Déchets Ménagers en date du 17 janvier 1996,

APRES DELIBERATION,

ADOPTE le dossier de ce projet ainsi que son coût prévisionnel,

DECIDE de réaliser ce projet dans le cadre du contrat d'agglomération du SIARCE,

DECIDE de confier à cet effet et par mandat la Maîtrise d'Ouvrage de cette opération au SIARCE,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec le SIARCE la convention définissant les modalités de ce mandat de Maîtrise d'Ouvrage,

SOLLICITE de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, de la Région et du Département, l'attribution des subventions nécessaires à la réalisation de ce projet selon les conditions prévues dans le contrat d'agglomération du SIARCE,

DIT que ces subventions devront être attribuées au SIARCE conformément aux dispositions du contrat d'agglomération du SIARCE qu'il a signé avec les financeurs dénommés ci-dessus,

SOLLICITE de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie l'attribution d'un prêt à taux bonifié pour la part non subventionnée de cette opération,

ADOPTE A L'UNANIMITE



Xavier DUGOIN,
Sénateur Maire.

COMMUNE DE MENNECY

MONTANT PREVISIONNEL DES TRAVAUX
ET FRAIS DE MAITRISE D'OUVRAGE

OOOOOOOO

RECAPITULATIF

Rue de Milly	1 757 450,00
Rue du Clos Renault	2 204 209,00
Rue de l'Arcade	513 740,00
Rue du Four à Chaux	1 026 390,00
	=====
Montant H.T.	5 501 789,00
T.V.A. 20,60 %	1 133 368,53
	=====
Montant T.T.C.	6 635 157,53

Date : 9/11/95

DETAIL ESTIMATIF

Code	Désignation des Ouvrages	Unité	Quantité	Prix U.	Montant
	EAUX USEES				
	----- Rue de Milly			#	
	Déblais mécaniques pour ouverture de tranchée à une profondeur moyenne de 2m, y compris démolition et reprise des bâtiments existants, chargement et évacuation aux décharges publiques	m3	1400	124,00	173 600,00
	Fourniture et pose de canalisations Ø 200 PVC , CR 8 de 3ml à une profondeur moyenne de 2m	ml	370	525,00	194 250,00
	Fourniture et mise en œuvre de sable de mine pour remblaiement de la tranchée	m3	1390	155,00	215 450,00
	Mise en œuvre de blindage jointif des fouilles	m2	1850	50,00	92 500,00
	Plus-value pour terrassement dans la masse rocheuse	m3	280	300,00	84 000,00
	Plus-value pour terrassement manuel	m3	980	300,00	294 000,00
	Plus-value pour augmentation de la profondeur au-delà de 2m	dm/m	950	19,00	18 050,00
	Location de pompe d'épuisement	h	135	58,00	7 830,00
	Construction de branchements particuliers comprenant : - le terrassement, la fourniture et pose de la canalisation Ø 160 PVC CR 8 de 3ml - la construction de regard de visite 50x50 en limite de propriété - la fourniture et pose de culotte de raccordement - y compris dépose et repose de bordures existantes	U	50	9 900,00	495 000,00
	Construction de regards de visite Ø 1000 à une profondeur moyenne de 2m	U	8	4 330,00	34 640,00
	Plus-value pour augmentation de la profondeur au-delà de 2m	dm	40	48,00	1 920,00
	Réfection de chaussée en grave ciment sur 0,30 d'épaisseur et enrobé BBO 0/6 sur 0,05	m2	560	220,00	123 200,00
	Raccordement sur existant	U	1	1 550,00	1 550,00
	Essais d'étanchéité à l'air et passage caméra sur l'ensemble du réseau	ml	370	58,00	21 460,00
	Montant H.T.....				1 757 450,00

Date : 9/11/95

DETAIL ESTIMATIF

Code	Désignation des Ouvrages	Unité	Quantité	Prix U.	Montant
	EAUX USEES				
	----- Rue du Clos Renault				
	Déblais mécaniques pour ouverture de tranchée à une profondeur moyenne de 2m, y compris démolition et reprise des bâtiments existants, chargement et évacuation aux décharges publiques	m3	2065	124,00	256 060,00
	Fourniture et pose de canalisations Ø 200 PVC , CR 8 de 3ml à une profondeur moyenne de 2m	ml	550	525,00	288 750,00
	Fourniture et mise en œuvre de sable de mine pour remblaiement de la tranchée	m3	2045	155,00	316 975,00
	Mise en œuvre de blindage jointif des fouilles	m2	2750	50,00	137 500,00
	Plus-value pour terrassement dans la masse rocheuse	m3	415	300,00	124 500,00
	Plus-value pour terrassement manuel	m3	1120	300,00	336 000,00
	Plus-value pour augmentation de la profondeur au-delà de 2m	dm/m	1380	19,00	26 220,00
	Location de pompe d'épuisement	h	200	58,00	11 600,00
	Construction de branchements particuliers comprenant : - le terrassement, la fourniture et pose de la canalisation Ø 160 PVC CR 8 de 3ml - la construction de regard de visite 50x50 en limite de propriété - la fourniture et pose de culotte de raccordement - y compris dépose et repose de bordures existantes	U	44	9 900,00	435 600,00
	Construction de regards de visite Ø 1000 à une profondeur moyenne de 2m	U	12	4 330,00	51 960,00
	Plus-value pour augmentation de la profondeur au-delà de 2m	dm	53	48,00	2 544,00
	Réfection de chaussée en grave ciment sur 0,30 d'épaisseur et enrobé BBO 0/6 sur 0,05	m2	825	220,00	181 500,00
	Raccordement sur existant	U	2	1 550,00	3 100,00
	Essais d'étanchéité à l'air et passage caméra sur l'ensemble du réseau	ml	550	58,00	31 900,00
	Montant H.T.....				2 204 209,00

Date : 8/11/95

DETAIL ESTIMATIF

Code	Désignation des Ouvrages	Unité	Quantité	Prix U.	Montant
	EAUX USEES				
	----- Rue de l'Arcade			#	
	Déblais mécaniques pour ouverture de tranchée à une profondeur moyenne de 2m, y compris démolition et reprise des bâtiments existants, chargement et évacuation aux décharges publiques	m3	530	124,00	65 720,00
	Fourniture et pose de canalisations Ø 200 PVC , CR 8 de 3ml à une profondeur moyenne de 2m	ml	140	525,00	73 500,00
	Fourniture et mise en œuvre de sable de mine pour remblaiement de la tranchée	m3	520	155,00	80 600,00
	Mise en œuvre de blindage jointif des fouilles	m2	680	50,00	34 000,00
	Plus-value pour terrassement dans la masse rocheuse	m3	106	300,00	31 800,00
	Plus-value pour terrassement manuel	m3	100	300,00	30 000,00
	Plus-value pour augmentation de la profondeur au-delà de 2m	dm/m	360	19,00	6 840,00
	Location de pompe d'épuisement	h	50	58,00	2 900,00
	Construction de branchements particuliers comprenant : - le terrassement, la fourniture et pose de la canalisation Ø 160 PVC CR 8 de 3ml - la construction de regard de visite 50x50 en limite de propriété - la fourniture et pose de culotte de raccordement - y compris dépose et repose de bordures existantes	U	12	9 900,00	118 800,00
	Construction de regards de visite Ø 1000 à une profondeur moyenne de 2m	U	3	4 330,00	12 990,00
	Plus-value pour augmentation de la profondeur au-delà de 2m	dm	15	48,00	720,00
	Réfection de chaussée en grave ciment sur 0,30 d'épaisseur et enrobé BBO 0/6 sur 0,05	m2	210	220,00	46 200,00
	Raccordement sur existant	U	1	1 550,00	1 550,00
	Essais d'étanchéité à l'air et passage caméra sur l'ensemble du réseau	ml	140	58,00	8 120,00
	Montant H.T.....				----- 513 740,00

Date: 9/11/95

DETAIL ESTIMATIF

Code	Désignation des Ouvrages	Unité	Quantité	Prix U.	Montant
	EAUX USEES				
	----- Rue du Four à Chaux				
	Déblais mécaniques pour ouverture de tranchée à une profondeur moyenne de 2m, y compris démolition et reprise des bâtiments existants, chargement et évacuation aux décharges publiques	m3	788	124,00	97 712,00
	Fourniture et pose de canalisations Ø 200 PVC, CR 8 de 3ml à une profondeur moyenne de 2m	ml	210	525,00	110 250,00
	Fourniture et mise en œuvre de sable de mine pour remblaiement de la tranchée	m3	781	155,00	121 055,00
	Mise en œuvre de blindage jointif des fouilles	m2	1050	50,00	52 500,00
	Plus-value pour terrassement dans la masse rocheuse	m3	158	300,00	47 400,00
	Plus-value pour terrassement manuel	m3	555	300,00	166 500,00
	Plus-value pour augmentation de la profondeur au-delà de 2m	dm/m	525	19,00	9 975,00
	Location de pompe d'épuisement	h	76	58,00	4 408,00
	Construction de branchements particuliers comprenant : - le terrassement, la fourniture et pose de la canalisation Ø 160 PVC CR 8 de 3ml - la construction de regard de visite 50x50 en limite de propriété - la fourniture et pose de culotte de raccordement - y compris dépose et repose de bordures existantes	U	30	9 900,00	297 000,00
	Construction de regards de visite Ø 1000 à une profondeur moyenne de 2m	U	8	4 330,00	34 640,00
	Plus-value pour augmentation de la profondeur au-delà de 2m	dm	40	48,00	1 920,00
	Réfection de chaussée en grave ciment sur 0,30 d'épaisseur et enrobé BBO 0/6 sur 0,05	m2	315	220,00	69 300,00
	Raccordement sur existant	U	1	1 550,00	1 550,00
	Essais d'étanchéité à l'air et passage caméra sur l'ensemble du réseau	ml	210	58,00	12 180,00
	Montant H.T.....				1 026 390,00

ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE

- Montant Prévisionnel des Travaux et frais de maîtrise d'ouvrage	6.635.157,53 F TTC
- Maîtrise d'oeuvre	854.608,29 F TTC
	<hr/>
COUT TOTAL TTC DE L'OPERATION	7.489.765,82 F TTC
	<hr/>
- Rémunération du Mandataire du Maître d'Ouvrage 3 % du montant TTC de l'opération	224.692,97 F

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL (HORS MANDAT)

Coût de l'opération	7.489.765,82 F TTC
Coût de l'opération	6.210.419,42 F HT

PART SUBVENTIONNEE

Agence de l'Eau Seine Normandie 40 % sur le HT	2.484.167,78 F
Région 20 % sur le HT	1.242.083,88 F
Département 20 % sur le HT	1.242.083,88 F

PART NON SUBVENTIONNEE

Participation de la Commune
ou emprunt contracté par le SIARCE

1.242.083,88 F

TVA reversement par le fermier de la
Commune au SIARCE

1.279.346,40 F

TOTAL

7.489.765,82 F TTC

OBJET : EQUIPEMENT EN RESEAUX D'ASSAINISSEMENT DES RUES DE L'ARCADE, DE MILLY, DU FOUR A CHAUX ET DU CLOS RENAULT (MAITRISE D'OEUVRE)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la délibération de ce jour adoptant le dossier relatif à l'équipement en réseaux d'assainissement des rues de l'Arcade, de Milly, du Four à Chaux et du Clos Renault,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de lancer une consultation pour le choix du Maître d'Oeuvre qui sera chargé de réaliser cette opération en application de l'Article 314 bis alinéa 4 du Code des Marchés Publics,

VU l'avis favorable de la Commission Urbanisme - Travaux - Voirie - Environnement et Transports - Déchets Ménagers en date du 17 janvier 1996,

APRES DELIBERATION,

MANDATE le Maire pour procéder au lancement d'un appel public à la concurrence en vue du choix, par le Conseil Municipal et après avis de la Commission prévue par le Code des Marchés Publics, de la maîtrise d'oeuvre de cette opération.

ADOpte A L'UNANIMITE



BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Atelier écriture

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDERANT que la Bibliothèque Municipale organise le mercredi après-midi, des ateliers écriture destinés aux jeunes de 8 à 20 ans.

CONSIDERANT qu'une prestation sera à verser à l'Association " Il était une fois" pour l'animation de ces ateliers par Monsieur José Féron Romano.

CONSIDERANT qu'une participation financière sera demandée aux jeunes qui souhaitent effectuer ces ateliers.

VU l'avis favorable de la Commission Culturelle

VU l'avis favorable de la Commission des Finances,

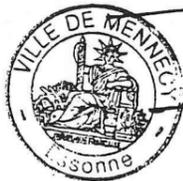
APRES DELIBERATION,

FIXE le montant de la prestation à verser à l'Association "Il était une fois" pour l'animation des ateliers écriture par Monsieur José FERON ROMANO à huit cent cinquante francs (850F) par séance d'atelier.

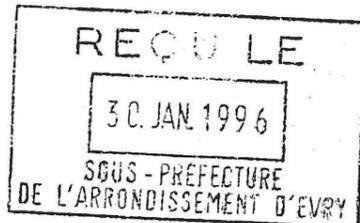
FIXE le montant de la participation demandée aux jeunes qui effectuent ces ateliers à 20 Francs par séance, correspondant au tarif C (spectacles payants) institué à la Bibliothèque Municipale par délibération du Conseil Municipal du 25 Novembre 1993,

DIT que les recettes inhérentes à ces ateliers sont inscrites au Budget Primitif 1996 chapitre 945-22 article 7006 et les dépenses au chapitre 945-22 article 615.

ADOpte A L'UNANIMITE



Xavier DUGOIN
Sénateur Maire.



OBJET : VENTE D'UNE PROPRIETE COMMUNALE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDERANT la propriété bâtie sise 4 rue de la République, cadastrée BC 76 pour une surface de 69 m² appartenant à la Commune,

CONSIDERANT que les locaux de cette propriété, qui étaient à l'origine constitués de 4 appartements, sont anciens et vétustes et relativement inadaptés à l'installation de services communaux,

CONSIDERANT la possibilité de vendre cette propriété afin de procurer à la Commune des ressources financières notamment pour l'acquisition d'un terrain en vue de la création d'un nouveau cimetière absolument nécessaire dans un bref délai,

ETU le prix de cette propriété estimé par le Service du Domaine le 7 septembre 1995 à 2 200 000 F pour ensemble,

CONSIDERANT les démarches infructueuses effectuées par la Commune afin de trouver un acquéreur pour l'ensemble à ce prix considéré trop élevé par rapport de la conjoncture immobilière actuellement très défavorable,

CONSIDERANT par contre l'intérêt d'acquéreurs particuliers qui se sont déjà manifestés pour l'acquisition séparée des 4 appartements au prix de 400 000 F l'un. Ce prix tenant compte des travaux importants de réaménagement à effectuer. Le prix de vente de l'ensemble étant ainsi de 1 600 000 F,

CONSIDERANT l'intérêt de la vente de cet immeuble pour la Commune au prix de 1 600 000 F et pour cela la nécessité de passer outre l'estimation du Service du Domaine,

APRES DELIBERATION,

APPROUVE la vente par la Commune de la propriété bâtie sise 4 rue de la République, cadastrée BC 76, pour une surface de 669 m² au prix total de 1 600 000 F,

DECIDE compte tenu de la mauvaise conjoncture persistante du secteur immobilier de passer outre l'estimation du Service du Domaine en date du 7 septembre 1995,

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et signer tous documents en vue de mener à son terme la procédure de vente,

DECIDE que le produit de la vente sera affecté en recettes au budget en vigueur au chapitre 900 - 9 et article 125.

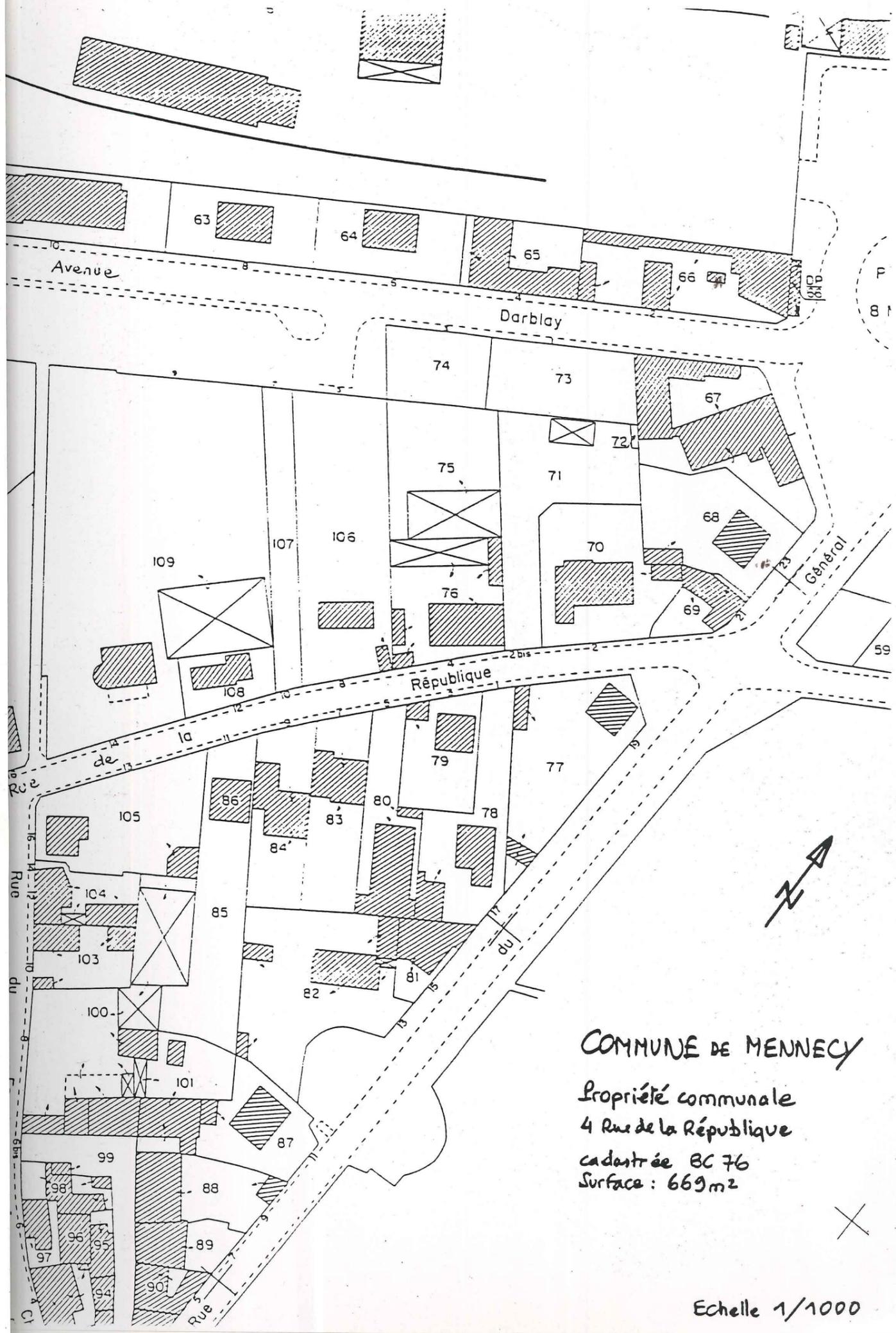
ADOpte A LA MAJORITE

REÇU LE
30. JAN. 1996
SOUS - PREFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'EVRY



[Handwritten signature]

Xavier DUGOIN,
Sénateur Maire.



COMMUNE DE MENNECEY

Propriété communale
 4 Rue de la République
 cadastrée BC 76
 Surface : 669m²

Echelle 1/1000

Direction des Services Fiscaux
de l'ESSONNE
Centre des Impôts Foncier
de Corbeil 1
Domaine - Evaluations

75, rue Féray
91107 CORBEIL-ESSONNES CEDEX

Tél. : (1) 60 90 51 05

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS

CONTROLE DES OPERATIONS IMMOBILIERES

AVIS DU DOMAINE

N°7300 bis
Mod. A

4
Cessions d'immeubles ou de droits réels immobiliers

4672 d/r
VILLE DE MENNECY

Art. L 311-8 code des communes
Art. 56 et 60 de la loi n°82-113 du 2 mars 1982
Art. 7-1 de la loi n°73-613 du 5 juillet 1972
Art. L 324-1 du Code de l'Urbanisme
Art. L 451-5 du Code de la construction et de l'habitation

13 SEP. 1995

EPI N° 95-633 CO-SUD

ARRIVÉ

ACTUALISATION de l'avis 91-852
du 23 décembre 1991

Enquêteur : Mme COATTRIEUX

1396.95.03

SERVICES
TECHNIQUES

13 SEP. 1995

ARRIVÉE

1. - Propriétaire : Commune de MENNECY
2. - Date de réception de la demande d'avis : 15 juin 1995
3. - Situation du bien : Commune de MENNECY
 - adresse : 4 Rue de la République
 - références cadastrales : A 1807
 - superficie des parcelles : 669 m²
4. - Description sommaire :
Propriété bâtie comprenant un pavillon et des annexes plus amplement désigné dans l'avis du 23 décembre 1991
5. - Règlementation d'urbanisme :
POS
Document : Publié le 09/10/1990
 - zone UH
 - COS 0,25
6. - Situation locative :
libre [X] occupé []
à la vente
 - date du bail ou de la convention :)
 - expiration :) sans intérêt
 - montant du loyer :)

7. - Conditions de la vente : non précisées
8. - Valeur vénale de l'immeuble ou du droit cédé : 2 200 000 F
9. - Durée de validité de l'avis : un an.

A Corbeil-Essonnes, le - 7 SEP. 1995

Pour le Directeur des Services Fiscaux
et par délégation
Le Directeur Départemental Adjoint
J.-C. LANDRY

Union des FRANÇAIS
POUR NEMMECY - FN

le 20-1-96

VILLE DE NEMMECY

H. de JESDAY
D. GUERRIER

22 JAN. 1996

ARRIVÉ

Nous, le Maire de Nemmezy

Question pour le prochain Conseil
Municipal du 25/1/96

① Madame Jogy di Fusco veut à nous quitter
après de nombreuses années au service de notre commune -
Ses fonctions ont cherché, à votre connaissance,
deux mandatures -

Aussi, c'est avec tristesse que nous avons appris
son départ, même si nous sommes heureux pour elle
qu'elle y gagne en ensoleillement dans un Dépar-
tement qui nous est cher - Sa disponibilité et sa
grande gentillesse mises au service de ses compétences
étendues étaient appréciées de tous -

- Une manifestation a-t-elle eu lieu pour

marquer son départ, comme cela fut déjà le cas
pour d'autres services de la commune cependant moins
proches qu'une Société Générale ?

Avec nos remerciements

A. Rey

UNION des FRANÇAIS
POUR MENNECY - FN

Le 20-1-96

H. de DESRAY.
R. GOERDIER

Monsieur le Maire de Menncy

Question pour le prochain Conseil
Municipal du 25/1/96

② Il nous a été, une nouvelle fois, impossible d'accéder à votre bureau municipal, car après la porte d'entrée dont la serrure a été changée et qui, il y a quelque temps, nous en avons été avisés, est maintenant au second étage que nous nous sommes "cassé le nez" récemment -

Serait-il possible que vos services y remédient, et à l'avenir pensent à prévenir les élus de l'opposition des modifications d'accès ?

* Par ailleurs, qu'en est-il du téléphone qui

a été enlevé voici quelque temps dans votre
bureau ?

Vous remerciant à l'avance, veuillez agréer,
Monsieur le Maire, l'assurance de nos sentiments
les meilleurs -

H. Ang